

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

R!SQUES MAJEURS



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document de base qui recense de manière succincte, les risques et les dispositifs d'alertes mis en place par les services municipaux. Il vous informe également sur les consignes de sécurité à respecter si hélas une catastrophe se produisait.

La commune de Féricy s'implique dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal. La connaissance des risques est un élément permettant de développer au mieux la culture du risque. Connaître le risque, c'est savoir l'anticiper et avoir les bons réflexes pour éviter des accidents corporels et matériels.

DEFINITION DU RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité de survenance d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en péril un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et mettre en situation critique le fonctionnement courant des activités humaines. Tout le monde connaît le risque majeur que l'on appelle plus communément la « catastrophe ».

Deux éléments essentiels caractérisent ce risque :

- La fréquence, si faible qu'on serait tenté de l'oublier,
- La gravité, importante à supporter pour les populations et la collectivité.

Les différents types de risques majeurs auxquels la population peut être exposée sont identifiés en 3 grandes familles (en rouge ceux qui concerne Féricy)

Les risques naturels :

- Risques liés aux activités humaines
- **Inondations**
- **Incendies de forêt**
- **Mouvements de terrain**
- **Tornades, cyclones, tempêtes, orages très violents**

Les risques industriels :

- Industrie chimique,
- Industrie pétrolière,
- Industrie nucléaire,
- Transport de matières dangereuses
- Rupture de barrage ou d'ouvrage

Les risques sanitaires :

- **Pandémie d'origine animale**
- **Pandémie d'origine humaine**
- **Pandémie d'origine inconnue**

Néanmoins, qu'ils soient qualifiés de naturels, d'industriels ou de sanitaires, les risques peuvent être anticipés, voire prévenus, à condition de les connaître et de les faire connaître.



Exemple :

ALÉA

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.



ENJEUX

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.



RISQUE

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.



LES SYSTEMES D'ALERTE A LA POPULATION

L'activation du Poste de Commandement Communal :

La décision de déclenchement de l'alerte relève de l'exercice du pouvoir de police du maire qui est l'autorité de droit commun habilitée (article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales). Le préfet peut également être compétent dans certains cas (danger sur plusieurs communes, catastrophe de grande ampleur, carence de l'autorité municipale).

Il appartient donc au maire en cas d'événement le justifiant, de mettre en place le Poste de Commandement Communal, outil de gestion de la crise depuis l'alerte jusqu'aux mesures d'accompagnement post-événement.









Le Poste de Commandement Communal est à géométrie variable en fonction de l'étendue de la crise. Crise mineure ou de courte durée : le PCC principal en configuration restreinte suffit. Crise majeure ou de longue durée : Le PCC principal peut être agrandi avec la constitution en salle des mariages d'une cellule rattachée


Les moyens d'alerte :

En cas d'incident majeur, l'alerte pourra être donnée, par les sirènes, par des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs, par affichage, par les médias (radio en particulier).

Le système national d'alerte par sirène annonce un danger immédiat et indique à la population la nécessité de se confiner (rester enfermé). La France a défini un signal unique par décret du 11 mai 1990. Il se compose d'un son modulé de trois 3 séquences d'une minute (son montant puis descendant) séparées par un silence de 5 secondes. Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois ou avec les déclenchements brefs utilisés par certaines communes pour l'appel des pompiers. Fin d'alerte : la sirène émet un signal continu de 30 secondes. L'alerte est ensuite confirmée par la radio locale ou na-

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice		 1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois	
Signal d'alerte		 1 min 41	 1 min 41	 1 min 41
		Silence (5 sec.)		Silence (5 sec.)
Signal de fin d'alerte		 30 secondes		





En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans la salle des fêtes—200 personnes debouts et 10 couchages

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Féricy : 01 64 23 85 26

mairie.fericy@wanadoo.fr

Site internet : www.fericy.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/fericy>

Intramuros : <https://www.intramuros.org/fericy>

SAMU : 15 ou 112

Pompiers : 18 ou 112

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114 (par SMS ou fax)

Gendarmerie : 17

Médecins d'urgence : 0 825 747 737 (centre de Guignes ou Vert-Saint-Denis)

Urgence réseau électricité : (24h/24 - 7j/7) : 09 72 67 50 77

Urgence réseau gaz : 0800 47 33 33

Météo France : www.meteofrance.com



La radio

France Bleu FM107.1 / France Inter FM87.8 /
France Info FM105.5

« PACK SÉCURITÉ » à préparer chez soi

Radio à pile	Lampe de poche	Matériel de confinement
Nourriture	Eau	Ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes
Vêtements	Papiers personnels	Couvertures
Médicaments <u>notamment</u> traitements quotidiens affections longue durée		

LES RISQUES NATURELS







INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide et plus ou moins durable d'une zone par des hauteurs d'eau variables. Écologiquement nécessaire, son impact sur l'activité humaine est fonction du type d'occupation du sol. A Féricy, la Vallée Javot présente des crues progressives, par débordement des berges.

A Féricy, il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave.

+ d'infos www.vigicrues.gouv.fr

-  Situation normale, pas de vigilance particulière requise.
-  Risque de crue génératrice de débordement et de dommages localisés ou de montée rapide des eaux nécessitant vigilance particulière notamment dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
-  Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des personnes et des biens,
-  Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

LES CONSIGNES DE SECURITE

Faire en cas d'alerte		Ne pas faire pendant l'alerte	
	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.		N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les consignes.
	Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.		Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
	Montez aux étages supérieurs.		Coupez le gaz et l'électricité.

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
<p>Informez-vous en mairie ou à la préfecture ; Prévoyez les gestes essentiels ; Obturez les entrées d'eau (portes soupiraux, évents...) ; Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux ; Rehaussez objets et mobiliers ; Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.</p>	<p>Tenez-vous informé de la montée des eaux ; Ne prenez pas l'ascenseur ; Ne vous engagez pas sur une voie inondée ; Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers ; N'évacuez qu'à la demande des autorités.</p>	<p>Aérez et désinfectez les pièces ; Chauffez dès que possible ; Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche ; En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.</p>



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (dus à l'activité humaine). Ils se manifestent par des glissements de terrain, des éboulements ou des effondrements (liés à l'existence de cavités), des tassements (liés au retrait gonflement des argiles), des coulées de boue et l'érosion des berges.

La commune de Féricy est concernée par des mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles.

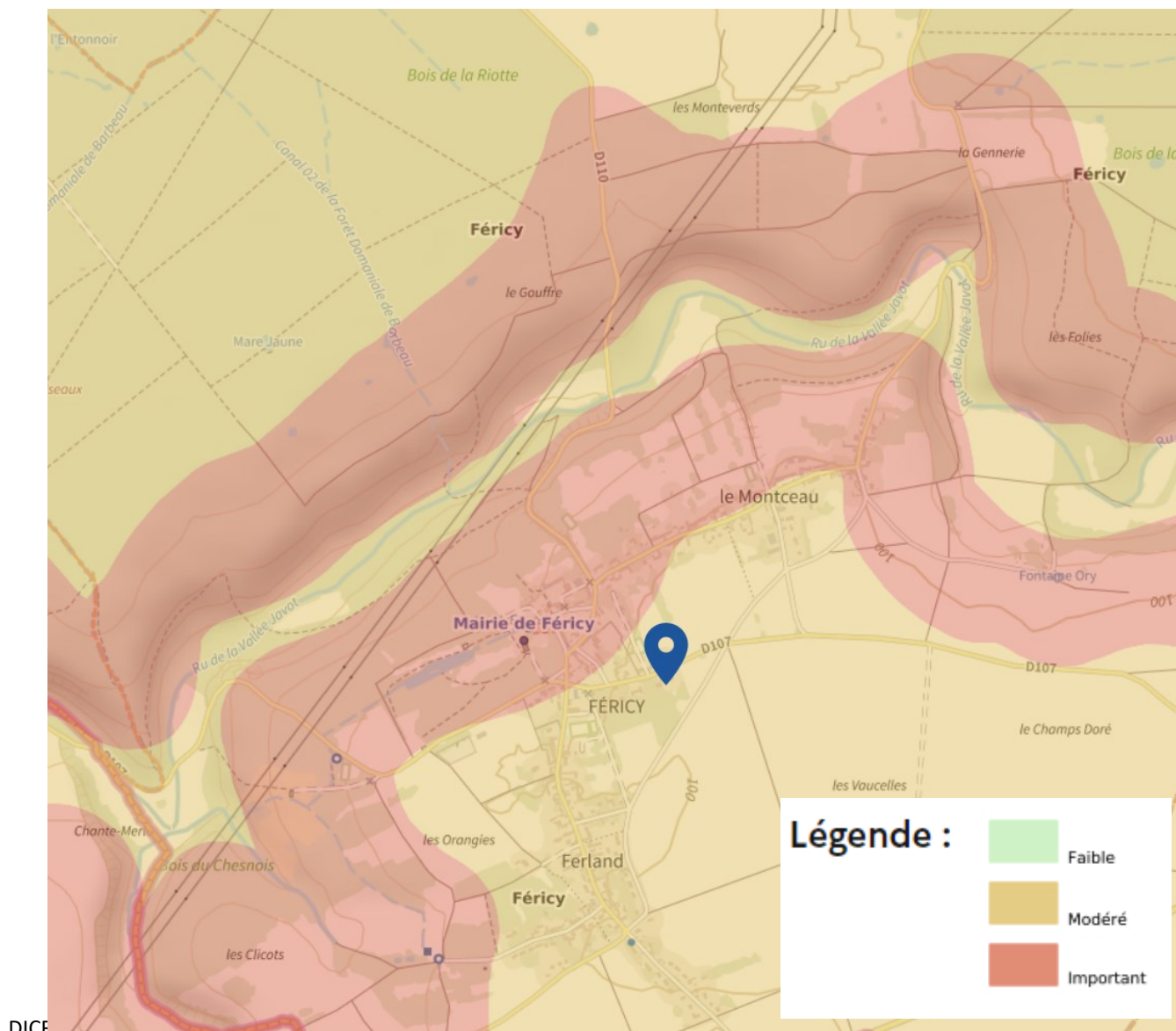
Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

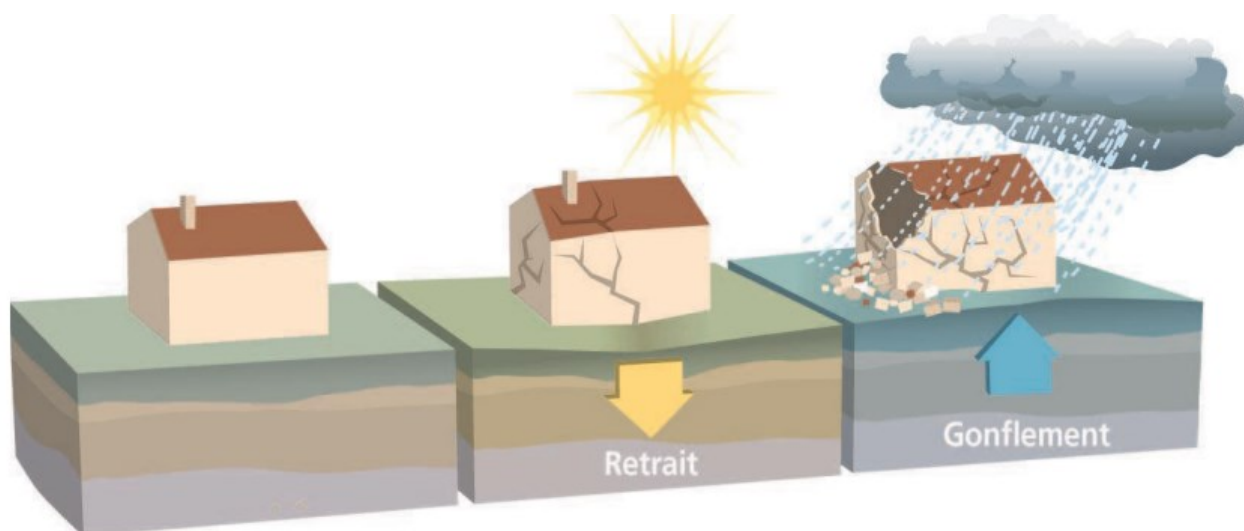
Carte des habitations les plus exposées à Féricy



LES CONSIGNES DE SECURITE

Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte	
 <p>Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.</p>	 <p>N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</p>	 <p>Ne stationnez pas sous les lignes électriques.</p>
 <p>A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.</p>	 <p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.</p>	

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
<p>Informez-vous en mairie ou à la préfecture.</p>	<p>Éloignez-vous au plus vite ; Ne revenez pas sur vos pas ; N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</p>	<p>Informez les autorités compétentes ; Mettez-vous à la disposition des secours ; En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.</p>



www.ecologie.gouv.fr



LES FEUX DE FORÊT

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

Pour se déclencher, le feu a besoin d'une source de chaleur, d'un apport d'oxygène et d'un combustible

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accoliez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.



Alertez les pompiers



Dégagez les voies de circulation



Coupez l'électricité et le gaz



Calfeutrez les issues



Ne vous exposez pas aux flammes

LES RISQUES CLIMATIQUES



LES TEMPÊTES

Les tempêtes sont des perturbations atmosphériques accompagnées de fortes variations de pression atmosphérique et de vent et pouvant atteindre une extension horizontale de 1000 à 2000 kilomètres.

Une tempête provoque des vents violents d'une vitesse supérieure à 100 km/h, de fortes précipitations et parfois des orages. Dans nos régions tempérées, les tempêtes surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment en janvier et février, voire en novembre et décembre.

Elles sont dues à la différence de température entre l'océan (chaud) et l'air polaire (froid). La puissance de la tempête est d'autant plus forte que ce gradient est élevé. On observe des effets directs dus aux vents (arbres déracinés, dégâts sur les infrastructures) et des effets indirects (pollution, inondation, réseau interrompu).

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h). Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes. (cf : décembre 1999)

La vigilance météorologique



4 types de danger sont pris en compte dans la vigilance : vents violents, fortes pluies et orages, mer dangereuse à la côte et cyclone (sauf en Guyane)

A noter: le danger "cyclone" n'est utilisé que si des conditions de forte tempête tropicale ou d'ouragan sont observés et/ou prévues sur le territoire concerné.

Un cyclone de plus faible intensité et/ou relativement éloigné peut néanmoins engendrer des dangers qui sont alors suivis avec les autres paramètres "pluie-orages", "mer" et "vent"

4 couleurs pour 4 niveaux de danger évalués en croisant l'impact potentiel et sa probabilité



Pas de vigilance particulière



SOYEZ ATTENTIF. Danger imprécis ou effets limités.

Phénomènes habituels mais possibilité de danger local ou occasionnel. Pour le cyclone, l'anticipation est souvent de 48 à 72 heures.



SOYEZ TRES VIGILANT. Danger probable et effet modéré

Phénomènes dangereux observés ou prévus. Pour le cyclone, l'anticipation est souvent de 24 à 36 heures.



UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE. Danger très probable et effets importants

Pour le cyclone, l'anticipation est souvent de 6 à 18 heures.



+2 couleurs supplémentaires uniquement en cas d'impact important lié à un cyclone.



RESTEZ CHEZ VOUS OU CONFINEZ-VOUS ! Danger imminent et effets majeurs très probables.



RESTEZ PRUDENT ! Danger principal écarté ou atténué mais risques encore présents.

Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



LA CANICULE

Un épisode caniculaire se caractérise par de fortes chaleurs la journée mais aussi la nuit sur une période de plusieurs jours. L'exposition d'une personne à une température élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer est susceptible d'entraîner de graves complications. En effet, le corps humain peut voir ses capacités de régulation thermique dépassées et devenir inefficaces. Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

Les mesures prises (mesures de prévention existantes)

Depuis la catastrophe sanitaire de l'été 2003 (environ 15 000 décès en France), un plan national canicule est activé chaque été du 1er juin au 31 août.

Il comporte 4 niveaux :

Niveau 1 : Veille saisonnière : actions de prévention et de communication

Niveau 2 : Avertissement chaleur : correspond au niveau jaune de la carte de vigilance de Météo-France. Températures élevées sur 1 ou 2 jours. Les Agences Régionales de Santé prennent des mesures de préparation, d'information et de communication

Niveau 3 : Alerte canicule : correspond au niveau orange de la carte de vigilance de Météo-France. Appuyé par l'ARS, le Préfet de département analyse la situation et décide du passage en niveau 3, coordonne les moyens nécessaires, décide notamment du déclenchement des plans blancs (hôpitaux) et bleus (maison de retraite). Au niveau communal, le maire active alors le plan canicule municipal.

Niveau 4 : Mobilisation maximale : correspond au niveau rouge de la carte de vigilance de Météo-France.





GRAND FROID ET ÉPISODE NEIGEUX

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile).

Ce qui peut se produire :

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Sont en cause :

- Les maladies liées directement au froid telles que les gelures ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles ;
- L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires) ;
- Des effets indirects comme le risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone due au dysfonctionnement d'appareils de chauffage (au gaz, au fioul ou au charbon) ou à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu) ou encore lorsque les aérations du logement ont été obstruées. Personnes âgées - Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé - Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur - Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Boire environ 1.5 L d'eau par jour, et ne pas consommer d'alcool.
- Donner de ses nouvelles à son entourage Adultes et enfants
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Ne pas rester en plein soleil - Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Être vigilant au travail, pour soi-même et pour ses collègues
- Prendre des nouvelles de son entourage

Les épisodes neigeux ou de verglas peuvent être à l'origine de grosses difficultés de circulation sur les voies routières ou ferroviaires. Les communes peuvent être confrontées dans ce cas à l'accueil des populations bloquées, ☒ Les mesures prises Le gouvernement recommande, dans le cadre du Plan Grand froid, de caler les mesures prises par les préfectures (renforcement des équipes mobiles, accueils de jour ouverts la nuit, renforcement des 115 et mobilisation de capacités supplémentaires) sur la base des trois niveaux météorologiques suivants :

- ⇒ niveau 1 - lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre -5°C et - 10°C ;
- ⇒ niveau 2 - lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre - 10°C et - 18°C ;
- ⇒ niveau 3 - lorsque la température ressentie minimale du jour est inférieure à - 18°C Le niveau 3 correspond à un niveau de crise exceptionnelle

En cas de besoin la commune de Féricy peut vous accueillir à la salle des fêtes.



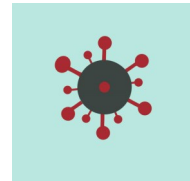
LE RISQUE SANITAIRE

LA PANDÉMIE

L'épidémie désigne une augmentation rapide de cas atteints d'une pathologie en un lieu donné à un instant donné, sans forcément de notion de contagiosité. La pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population sur une vaste zone géographique.

Exemples historiques :

- Peste bubonique 1346-1350 en Europe, 25 millions de morts
- Grippe espagnole 1918-1920 dans le monde, 40 millions de morts
- COVID 19 à partir de 2020 dans le monde, 7 millions de morts à ce jour



Les mesures prises (mesures de prévention existantes)

- Niveaux d'alerte de l'Organisation Mondiale de la Santé
- Campagnes de vaccination à l'échelle de la commune (mise en place de centres de vaccination)

Les consignes pour bien réagir : se tenir informé des consignes délivrées par les médias nationaux





LE TERRORISME

Le terrorisme reste un phénomène complexe parce qu'il évolue sans cesse, à la fois dans ses organisations, ses motivations et ses objectifs, mais aussi dans les méthodes et les moyens qu'il emploie. Ne connaissant pas de frontière, il s'est répandu de manière diffuse à travers le monde sous des formes variées. En raison de son rôle et de ses responsabilités sur la scène internationale, la France est exposée à la menace terroriste.

La protection du territoire national, de la population qui y vit, des fonctions essentielles de la Nation, et de ses ressortissants à l'étranger est une responsabilité essentielle de l'Etat.

Pour répondre à la menace terroriste, l'Etat mène une action transversale qui s'inscrit dans le respect des libertés publiques. Dans ce large éventail de capacités d'action qui se complètent, le plan gouvernemental VIGIPIRATE est un instrument placé sous l'autorité du Premier ministre et qui s'inscrit dans le cadre de la vigilance, de la prévention et de la protection. Il couvre l'ensemble des activités du pays et concourt à la sécurité nationale dans ses 12 domaines d'activité.

Les niveaux du plan VIGIPIRATE : Ils sont au nombre de deux, Vigilance et Alerte (depuis le 13 février 2014)



La vigilance correspond à la posture permanente de sécurité et vise à faire face à une menace terroriste qui se maintient durablement sur le territoire. Elle se traduit par la mise en œuvre de mesures permanentes d'intensité variable, dans le but de renforcer au quotidien la sécurité de tous. Pour faire face à une augmentation ponctuelle de la menace terroriste ou de certaines vulnérabilités, le Premier ministre peut décider une vigilance renforcée. Cela se traduit par la mise en œuvre de mesures additionnelles plus contraignantes mais temporaires. La vigilance renforcée n'a pas vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire, mais à être ciblée (sur une zone géographique, dans un secteur d'activités) et limitée dans le temps. Elle peut être mise en œuvre de façon récurrente ou saisonnière.



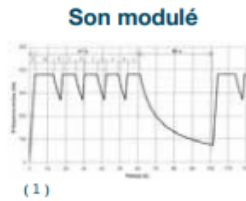
L'alerte attentat s'applique soit à une situation où des projets d'action caractérisés sont connus des services de renseignement, soit à une situation où une ou plusieurs actions terroristes ont été commises sur le territoire national. Des mesures exceptionnelles et temporaires sont prises, permettant de faire face à une situation ou un contexte très sensibles. L'alerte attentat a vocation à être limitée dans le temps ; elle peut être activée sur l'ensemble du territoire ou sur une zone géographique délimitée et/ou sur certains secteurs d'activités.

LES RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

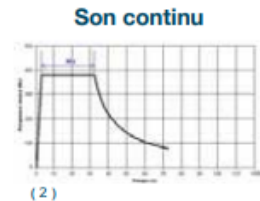
SIRÈNE NATIONALE D'ALERTE



> **DEBUT
D'ALERTE**



> **FIN
D'ALERTE**



(1 et 2) Source : INERIS - Arrêté du 23/03/07 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte

DANS TOUS LES CAS

> CE QU'IL FAUT FAIRE



Écoutez
la radio 103.8
et 100.7 FM



Respectez
les consignes
des autorités



N'emportez que
l'indispensable (trousse
de secours, médicaments,
papiers)



> CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Ne téléphonez
pas



Ne vous
exposez pas
aux flammes



Ne fumez pas

INONDATION



Obtenez les
entrées d'eau



Coupez
l'électricité et
le gaz



Gagnez les
hauteurs



Ne vous engagez
pas dans une
zone inondée

FEU DE FORÊT



Alertez les
pompiers



Dégagez
les voies de
circulation



Coupez
l'électricité et
le gaz



Calfeutrez les
issues



Ne vous
exposez pas
aux flammes

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Coupez l'électricité et le gaz



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés

SÉISME



> PENDANT LES SECOUSSES



Abritez-vous sous un meuble solide



Prenez garde aux chutes d'objets

> APRES LES SECOUSSES



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés

ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Éloignez-vous de la zone d'accident



Alertez les secours



Mettez-vous à l'abri



Ne vous exposez pas aux produits chimiques



Ne fumez pas

LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES



Mettez-vous à l'abri



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous approchez pas des lignes à terre